

## **PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992  
Siège Social : 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2025, elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2024, un dividende de **6,482 dinars** par action et ce, à partir du mercredi 23 avril 2025.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI.

### **OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.